



Diapason

Service de formation et de soutien à la gestion

Qu'est-ce que Diapason ?

Diapason est un service de formation et de soutien à la gestion offert par le Conseil québécois de la musique (CQM).

OBJECTIFS de Diapason

- Soutenir l'implantation et l'amélioration des pratiques de gestion pour favoriser la consolidation des organismes par l'engagement de ressources humaines spécialisées.
- Offrir de la formation et du perfectionnement aux professionnels de la musique de concert.

GESTION

Domaines d'EXPERTISE

Un ou deux domaines d'expertises peuvent être soutenus par organisme demandeur.

- **Comptabilité : nouvel outil pour consolider des pratiques de gestion**
Ex. : implantation d'un système comptable, création d'une charte de compte, création d'un outil de budgétisation.
- **Rédaction de demandes de subvention**
- **Conception d'outils pour projet collectif de promotion ou planification**

Pour répondre aux objectifs de Diapason, ce nouveau volet vise à susciter des initiatives de collaboration qui permettront des économies d'échelle en plus de favoriser le développement de marché.

Exemples de projets admissibles : honoraires de graphiste, traducteur, réviseur, relationniste de presse, webmestre, etc., pour un regroupement d'organismes d'une ou plusieurs régions qui veulent faire :

- un projet de lancement collectif de saison;
- un calendrier collectif de gestion d'activités d'un secteur;
- un catalogue collectif de promotion;
- la location d'un stand collectif à un salon;
- une promotion spéciale des activités qu'ils donnent dans leur région.

Les projets suivants ne sont pas admissibles : feuillet de saison d'un diffuseur ou festival, catalogue d'agence d'artistes, promotion de coproductions de concerts.



Au service des professionnels de la musique de concert

Critères d'ADMISSIBILITÉ

- Être membre corporatif du CQM.
- Avoir un budget annuel de 250 000 \$ et moins.*

* Pour le domaine d'expertise *Conception d'outils pour projet collectif de promotion ou planification*, la majorité des organismes participants doit avoir un budget de 250 000 \$ et moins. Afin de favoriser de nouvelles collaborations, un organisme dont le budget est de plus de 250 000 \$ peut aussi faire partie du collectif.

CONTRIBUTION de Diapason

Pour les domaines d'expertise *Comptabilité et Rédaction de demande de subvention*, Diapason rembourse 10 \$/h des honoraires du pigiste engagé. En contrepartie, l'organisme paie le pigiste un minimum de 20 \$/h.

Pour le domaine d'expertise *Conception d'outils collectifs de promotion ou planification*, Diapason pourrait rembourser jusqu'à 50 % des honoraires des professionnels engagés.

ÉVALUATION des demandes

Les demandes sont soumises à l'évaluation d'un comité dont les membres sont nommés par le Conseil québécois de la musique.

Critères de SÉLECTION

- Les besoins de l'organisme et la pertinence des services requis pour y répondre.
- L'estimation réaliste des heures requises.
- La qualification du pigiste choisi.

Dates de TOMBÉE

1^{er} septembre et 15 janvier

Pour obtenir un formulaire de demande, communiquer avec le Conseil québécois de la musique ou téléchargez-le à partir du site www.cqm.qc.ca.

FORMATION

Grâce à la participation financière d'Emploi-Québec et du Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC), le CQM offre de la formation continue à l'ensemble des professionnels du milieu de la musique de concert.

Pour plus de détails concernant les formations offertes, consulter le site web du CQM www.cqm.qc.ca ou s'adresser à la coordonnatrice à la formation.

Pour renseignements supplémentaires, communiquer avec :

Danielle Beauchemin,
Coordonnatrice, Diapason et formation continue
Tél. : 514-524-1310, poste 4, Téléc. : 514-524-2219
diapason@cqm.qc.ca